



RECRUTEMENT D'AGENTS TEMPORAIRES ET CONTRACTUELS POUR LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE) Avis relatif à la protection des données

1. Introduction

Le Comité économique et social européen (CESE) s'engage à respecter et à protéger vos données à caractère personnel conformément au [règlement \(UE\) 2018/1725](#) (RPDUE).

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour sélectionner et nommer les candidats* (agents temporaires ou contractuels) les plus aptes à occuper des postes non permanents vacants au CESE.

2. Qui est le responsable du traitement des données à caractère personnel?

Le CESE est le responsable du traitement des données à caractère personnel. Le service responsable (responsable délégué du traitement) est l'unité E.2. «Recrutement et salaires» (PER) au sein de la direction des ressources humaines et des finances (recrutement-carriere@eesc.europa.eu).

3. Quelle est la finalité du traitement des données?

Le CESE présente parfois des vacances de postes non permanents susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels ou temporaires. Les agents contractuels sont habituellement sélectionnés parmi une réserve de candidats figurant dans une base de données (le portail de recrutement) accessible à toutes les institutions de l'UE à la suite d'une procédure de sélection organisée par EPSO, appelée *CAST Permanent*.

Les postes vacants d'agents temporaires et d'agents contractuels sont généralement publiés sur le site web du CESE, ainsi que sur le groupe LinkedIn consacré aux offres d'emploi du CESE. Les postes vacants d'agents temporaires sont également publiés sur le portail interinstitutionnel des avis de vacance.

Les candidatures doivent être transmises au moyen de l'outil de candidature en ligne. Le traitement des données à caractère personnel transmises par l'intermédiaire de l'outil de

*

Le masculin n'est utilisé dans le présent document que dans un sens purement générique, sans distinction de sexe ou de genre.

candidature en ligne est conçu pour garantir une collecte sécurisée des candidatures adressées au CESE.

Certaines données à caractère personnel traitées ultérieurement lors du processus de recrutement servent également à établir les droits du futur membre du personnel du CESE afin de calculer et de lui verser son salaire.

La collecte de certaines informations concernant votre utilisation de l'outil de candidature en ligne est nécessaire afin d'améliorer la configuration de l'infrastructure informatique et la sécurité des sites internet. En outre, d'autres informations anonymisées sont utilisées pour améliorer le contenu et la conception du site, afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

4. Quelle est la base juridique du traitement des données?

La licéité du traitement est fondée sur l'article 5, paragraphe 1, du RPDUE:

- (a) le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union;
- (b) le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.

Autres bases juridiques:

- Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne:
 - articles 12 à 15 (agents temporaires); et
 - articles 82 à 84 (agents contractuels).
- Décision 444/14 A — Dispositions générales d'exécution relatives aux critères applicables au classement en échelon lors du recrutement ou de l'engagement
- Décision 443/14 A adoptant les dispositions générales d'exécution relatives aux procédures régissant l'engagement et l'emploi des agents contractuels au Comité économique et social européen
- Lignes directrices DRHF n° 004/24 A relatives à l'engagement des agents temporaires au CESE

5. Quelles données à caractère personnel sont traitées?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont concernées:

Pour la sélection:

- données permettant d'identifier le candidat: nom, prénom, sexe, date, lieu et pays de naissance, nationalité, adresse du domicile et adresse électronique, numéro de téléphone et, si nécessaire pour le candidat, une déclaration de handicap;
- documents demandés dans l'avis de vacance pour vérifier l'admissibilité de la candidature: curriculum vitæ, lettre de motivation, justificatifs le cas échéant (document d'identification, preuve des études et de la formation, certificats d'expérience professionnelle, certificats d'aptitudes et de compétences linguistiques et liées à l'emploi). De leur propre initiative, les candidats peuvent volontairement envoyer des documents tels que des lettres de recommandation, etc..

Pour le recrutement:

- document établissant la nationalité;
- diplômes, attestations d'emplois précédents et de formation;
- certificat d'aptitude médicale;
- extrait de casier judiciaire;
- attestation de service militaire;
- déclaration relative aux conflits d'intérêts.

Pour l'établissement des droits:

- certificat de naissance;
- document établissant la nationalité;
- preuve du lieu de résidence;
- état civil;
- données concernant les parents, certificat de naissance d'enfants à charge, conjoint;
- certificat de composition de ménage;
- certificat de mariage ou de divorce;
- situation professionnelle du conjoint;
- actes de naissance des enfants;
- informations relatives aux études des enfants;
- droits électoraux;
- droits de propriété;
- déclarations fiscales;

- le cas échéant, autres certificats délivrés par d’anciens employeurs;
- preuve du voyage (billet d’avion ou de train, par exemple);
- preuve du nouveau domicile (contrat de location);
- preuve de déménagement (documents relatifs au déménagement du mobilier).

Pour le paiement des frais de voyage, du salaire et des droits:

- formulaires d’information financière (formulaires d’identification);
- dernière fiche de paie (uniquement en cas de transfert de fonctionnaire).

Pour l’outil de candidature en ligne, nous recueillons et conservons dans les historiques les pages ou les services auxquels vous avez accédé ainsi que l’horaire de la visite.

6. Qui sont les destinataires ou catégories de destinataires de vos données à caractère personnel?

L’accès à vos données personnelles est octroyé au personnel autorisé selon le principe du «besoin d’en connaître». Ce personnel est lié par des exigences réglementaires et, le cas échéant, par des accords de confidentialité supplémentaires.

Durant la phase de sélection:

- le supérieur hiérarchique direct responsable de l’entité où le poste est vacant;
- les membres de l’équipe RH au sein du secteur «Recrutement» (REC) de l’unité PER;
- le chef de l’unité PER, le directeur adjoint et le directeur des ressources humaines et des finances ainsi que leurs secrétariats;
- le correspondant RH et/ou les collègues de l’entité où le poste est vacant qui participent à l’organisation des entretiens;
- les membres du jury de sélection;
- le consultant externe dans le cas d’un centre d’évaluation (pour les postes d’encadrement intermédiaire et supérieur);
- l’autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN) ou toute personne et/ou tout organe participant à la procédure de sélection, conformément au règlement intérieur du CESE et aux décisions connexes concernant la délégation des pouvoirs de l’AIPN.

Durant la phase de recrutement:

- les membres du secteur «Recrutement» (REC) de l'unité PER, le chef de l'unité PER, le directeur adjoint et le directeur des ressources humaines et des finances;
- les gestionnaires des dossiers du personnel au sein du secteur «Communication et documents administratifs» (ADI);
- les membres du secteur «Vérification financière»;
- les membres du secteur «Salaires» (SAL) de l'unité PER, les membres du secteur «Droits et obligations» de l'unité «Conditions de travail, droits et obligations et pensions» (STA);
- l'AIPN et son secrétariat;
- le secrétaire général et les membres de son équipe.

7. Vos données à caractère personnel sont-elles transférées vers un pays tiers ou une organisation internationale?

Vos données personnelles ne sont pas transférées vers un pays tiers ou une organisation internationale.

8. Comment exercer vos droits?

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel. Vous êtes également en droit de demander:

la rectification, l'effacement ou la limitation du traitement de vos données à caractère personnel.

Le cas échéant, vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données. Vous avez également le droit, le cas échéant, de recevoir les données à caractère personnel vous concernant que vous avez fournies à un responsable du traitement ou d'obtenir qu'elles soient transmises directement à un autre responsable (portabilité des données).

Vous pouvez adresser vos demandes à recrutement-carriere@eesc.europa.eu. La demande sera traitée dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois.

Vous avez le droit de saisir le [Contrôleur européen de la protection des données](#) si vous estimez que les droits qui vous sont conférés par le RPDUE ont été violés du fait du traitement de vos données à caractère personnel par le CESE.

9. Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?

La durée maximale de conservation des données est fixée à:

- trois ans pour les candidats non retenus, à partir de la date de nomination du candidat retenu;

- dix ans à partir de la fin de la période de travail d'un candidat recruté ou à partir du dernier versement de sa pension;
- les données numériques sont automatiquement effacées de la base de données ad hoc en ligne si le candidat ne les a pas actualisées dans un délai d'un an après le dépôt de sa candidature;
- les données à caractère personnel collectées au moyen de l'outil de candidature en ligne sont conservées sur les serveurs du Comité pendant une période de trois ans. Au-delà de cette période, seules des données anonymisées sont conservées à des fins statistiques.

10. Les données à caractère personnel collectées sont-elles utilisées pour la prise de décisions automatisée, y compris le profilage?

Le CESE n'utilisera pas vos données à caractère personnel pour prendre des décisions automatisées vous concernant. Par «décisions automatisées», on entend les décisions prises sans intervention humaine.

11. Vos données à caractère personnel seront-elles traitées ultérieurement pour une finalité autre que celle pour laquelle elles ont été recueillies?

Vos données à caractère personnel ne seront pas traitées ultérieurement pour une finalité différente.

12. Qui dois-je contacter si j'ai une question à poser ou une réclamation à formuler?

Si vous avez d'autres questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez prendre contact avec le responsable du traitement des données à l'adresse recrutement.carriere@eesc.europa.eu.

Vous pouvez également contacter à tout moment le délégué à la protection des données du CESE en utilisant le [formulaire de contact](#) prévu à cette fin et/ou le Contrôleur européen de la protection des données au moyen du [formulaire de contact](#) approprié.